



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

---

## Analyse des procédures de passation de marchés publics

### Date de l'analyse:

30.03.2026

### Titre du projet du marché:

N09.56 MP-210001 - CCTL St. Maurice - Nouvelle halle - Prestations partielles d'Architecte - Directeur de travaux selon la norme SIA 102 (ID 11648)

### Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

### ID du projet:

#34128

### N° de la publication SIMAP:

#34128-01

### Date de publication SIMAP:

25.03.2026

### Adjudicateur:

Office fédéral des routes (OFROU), Division Infrastructure routière Ouest, Filiale Thoune

3600 Thoune - Suisse

tel:+41584682400

beschaffung.thun@astra.admin.ch

### Organisateur:

Office fédéral des routes (OFROU), Division Infrastructure routière Ouest, Filiale Thoune

3600 Thoune - Suisse

tel:+41584682400

beschaffung.thun@astra.admin.ch

### Inscription:

Uniquement inscription sur simap.ch afin de télécharger les documents.

### Visite:

Pas de visite prévue.

**Questions:**

15/04/2026 sur le forum [www.simap.ch](http://www.simap.ch)

**Rendu documents:**

07/05/2026 à 23h59. Dossier complet sur supports papier (2 fois) et électronique (1 Clé-USB) dans une enveloppe cachetée. Le cachet postal ne fait pas foi.

**Rendu maquette:**

Pas de maquette à rendre.

**Type de procédure:**

Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.

**Genre de prestations / type de mandats:**

Mandat partiel d'architecte avec direction des travaux.

CPV principal 71000000 - Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

**Description détaillée des prestations / du projet:**

Le projet concerne la réalisation d'une nouvelle halle de contrôle pour le Centre de Contrôle du Trafic Lourd (CCTL) de St-Maurice, visant à couvrir la quatrième voie de contrôle existante actuellement à l'air libre. Cette intervention comprend la construction d'une halle d'environ 45 m de longueur implantée sous le viaduc autoroutier, ainsi qu'un pavillon administratif adossé destiné aux activités du personnel (postes de travail, guichets, locaux annexes). L'objectif est d'améliorer les conditions d'exploitation et de répondre à l'augmentation des contrôles, tout en s'inscrivant dans un site en activité, avec des contraintes fortes de maintien de l'exploitation, de coordination technique et d'intégration dans un contexte infrastructurel existant. Halle devisée HT à environ 3.5 millions, y compris honoraires et CFC 1-2-3-4-9)

Le mandat mis en concurrence porte sur des prestations partielles d'architecte avec direction des travaux selon la norme SIA 102, couvrant notamment l'établissement du devis général (phase 32 partielle), l'appel d'offres (phase 41), le projet d'exécution (phase 51), la réalisation et la mise en service (phases 52 et 53). L'architecte agit en tant que pilote du projet et interlocuteur principal du maître d'ouvrage, avec la responsabilité de coordonner l'ensemble des mandataires spécialisés déjà désignés, de gérer les coûts, les délais et la qualité, et d'assurer le bon déroulement du chantier en site occupé jusqu'à la livraison de l'ouvrage.

Les prestations se réfèrent aux phases partielles définies dans le règlement SIA 102 sur les prestations.

Les prestations à fournir sont clairement définies et délimitées de manière à pouvoir correctement comparer les différentes offres entre elles.

**Communauté de mandataires:**

Autorisée.

**Sous-traitance:**

Autorisée et limitée à 50% au maximum des prestations.

### **Mandataires préimpliqués:**

Les bureaux préimpliqués (y.c organisateur) sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.

Meier & Associés Architectes SA à CH-1201 Genève (auteur du projet définitif), autorisé à participer.

Atelier architectes Fournier-Maccagnan à 1880 Bex (participation à la production de l'AO): non-autorisé à participer.

### **Comité d'évaluation ou Jury:**

L'OFROU est lié par son propre manuel sur les marchés publics, art. 10.2.3.1, qui garantit des objectifs similaires à la SIA 144.

### **Conditions de participation:**

Cf critères d'aptitude.

### **Critères d'aptitude:**

CQ1 RESPONSABILITÉ TECHNIQUE (Référence)

CQ2 APTITUDE ÉCONOMIQUE / FINANCIÈRE (Chiffre d'affaire annuel + Preuves)

CQ3 PERSONNES-CLÉS (Références Chef de projet + Directeur des travaux + Preuve de la disponibilité)

CQ4 PART REPRÉSENTÉE PAR LES PRESTATIONS DES SOUS-TRAITANTS (Prestation de services maximum)

### **Critères d'adjudication / de sélection:**

#### **CA1: QUALITÉ DE L'OFFRE 40%**

CA1.1: Analyse des tâches, des risques, proposition de marche à suivre avec concept de gestion de la qualité et plausibilité de l'offre 20%

CA1.2: Plausibilité de l'estimation des heures 20%. La note est basée sur l'écart entre les heures proposées et une moyenne de référence (MO + soumissionnaires), avec note 5 si l'offre est dans  $\pm 10\%$  et 0 si elle s'écarte de  $\pm 30\%$ , après exclusion des offres trop éloignées ( $\pm 50\%$ ).

#### **CA2: QUALITÉ DU SOUMISSIONNAIRE 30%**

CA2.1: Référence du soumissionnaire 10%

CA2.3: Personne-clé 10% - Directeur des travaux 10%

#### **CA3: PRIX 30%.**

Méthode de notation linéaire entre 0 et 5 basée sur l'écart au prix le plus bas. = Méthode T200 (sans la nommer).

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5 selon le "Guide romand des marchés publics".

### **Indemnités / prix:**

Aucune indication.

---

# Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

## Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations, ce qui permet d'établir des offres comparables.
- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation/exclusion du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA (2022) et à l'art.21a OMP (1995) ou l'art. 14 LMP (2019).
- La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation et la méthode de notation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).
- Les délais sont corrects.
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre ne sont pas mentionnées, c'est par défaut l'art. 11 al. 1 LDA qui s'applique.
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).

## Manques de l'appel d'offres:

-

## Observations de l'OMPr:

L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.

L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

## Évaluation de l'OMPr:



# **CRAIA**

Conférence Romande des Associations,  
d'Ingénieurs et d'Architectes